

# LES RESPONSABILITÉS DU DIRIGEANT ASSOCIATIF – RISQUES ASSOCIATIFS ET ASSURANCES



FORET DE BROCELIANDE

**ORGANISATEUR(S) :** CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

**THÈME :** FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

Initiation

Payant\*

3h30

Présentielle

\* Formation payante : 5€ la séance + cotisation annuelle à l'association (15€ pour la cotisation famille, 30€ pour la cotisation structure)

## PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout membre d'une association

Formation destinée aux bénévoles d'associations. Les participants sont invités à préparer et transmettre une liste de leurs questions en amont de la séance.

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre la notion de responsabilité
- Identifier les différentes assurances dans une association

### Contenu

- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale
- Le contrat d'assurance, les obligations pour les associations
- La responsabilité financière des dirigeants
- La protection des personnes
- La protection du patrimoine de l'association

## DATE(S) DE LA FORMATION

**12 mars 2022**  
09H00-12H30

## LIEU DE LA FORMATION

CPIE Forêt de Brocéliande - Centre d'accueil de Groupes,  
26 Place du Patis Vert  
56430 Concoret

## POUR S'INSCRIRE

## STRUCTURE FORMATRICE

# LES RESPONSABILITÉS DU DIRIGEANT ASSOCIATIF – RISQUES ASSOCIATIFS ET ASSURANCES



FORET DE BROCELIANDE

02 97 22 74 62

jeanne.coupe-cpie@orange.fr



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



Voir la présentation de cette structure